



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Haut-Niveau et des Concessions Sportives

2022 DJS 60 Subvention (750 000 euros) pour le Paris Volley Avenir au titre de l'année 2022

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1998, le PUC Volley-ball évolue au meilleur niveau français sous les couleurs parisiennes. À ce titre, la Ville de Paris et le club entretiennent un partenariat par le biais de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs successives relatives aux actions du club en matière de pratique du volley-ball, amateur comme professionnel.

Dans ce cadre, la Ville de Paris et le club, désormais nommé Paris Volley Avenir, ont conclu une convention pluriannuelle d'objectifs le 18 décembre 2019, pour une durée de trois ans, de 2020 à 2022. Celle-ci prévoit le versement annuel au club d'une subvention d'un montant maximum de 926 000 euros.

Le Paris Volley Avenir est, avec Tours, le club de volley-ball le plus titré de France puisqu'il a conquis neuf titres de champion de France (2000, 2001, 2002, 2003, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2016) et gagné quatre Coupes de France (1999, 2000, 2001 et 2004), une super Coupe d'Europe (2000), la coupe d'Europe de la Confédération Européenne de Volley-ball (2014) et, surtout, la prestigieuse Ligue des Champions en 2001. Après une rétrogradation administrative en Ligue B en 2018, le club a réussi à retrouver la Ligue A dès la saison suivante en remportant le titre de Champion de France de ligue B de volley. La saison 2020-2021 a, quant à elle, été perturbée une nouvelle fois par la crise sanitaire, mais le club a néanmoins su se maintenir en Ligue A.

Lors de la saison dernière, le club a vu, malgré les restrictions sanitaires, le nombre de ses licenciés augmenter une nouvelle fois. Il comptait au total 373 adhérents (147 femmes et 226 hommes). L'équipe première du Paris Volley Avenir s'est maintenue en première division en terminant à la 9^{ème} place de Ligue A. Benjamin Diez a été appelé en équipe de France à l'occasion des championnats d'Europe et Nicolas Mendes a été médaillé de bronze aux JO de Tokyo avec l'équipe nationale d'Argentine.

Le centre de formation n'a pas réussi à se maintenir en 3^{ème} division et descend ainsi en Nationale 2 (correspondant à la 4^{ème} division nationale). Après avoir perdu son agrément ministériel en 2019, il a réussi à le récupérer cette saison grâce au travail des dirigeants.

De plus, pour la première année, le Paris Volley Avenir a engagé des équipes dans des compétitions Beach volley en fin de saison et souhaite développer cette pratique dans les années à venir.

Le partenariat local engagé depuis plusieurs années avec les établissements scolaires (7 collèges sous convention) se poursuit via un important travail avec les associations sportives de plusieurs établissements du premier et du second degré situés près du siège social du club, dans le 13^{ème} arrondissement. Plusieurs entraîneurs diplômés sont mis à la disposition de ces établissements, trois fois par semaine dans chacun d'entre eux et durant toute la période scolaire. Ces éducateurs accompagnent et encadrent également les joueurs de ces établissements lors de leurs compétitions UNSS chaque mercredi. Au total, ce sont plusieurs centaines de jeunes qui ont ainsi pu pratiquer le volley-ball, soit au sein de leurs établissements scolaires, soit en se déplaçant dans les équipements du Paris Volley Avenir. Par exemple le club est intervenu auprès des collèges Pierre Alviset (Paris, 5^{ème}) avec 40 enfants initiés ; de l'École Alsacienne (Paris 6^{ème}) auprès de 50 enfants; Germaine Tillion (Paris 12^{ème}) avec 10 enfants initiés ; St Exupéry (Paris, 12^{ème}) avec 60 enfants initiés ; Thomas Mann (Paris, 13^{ème}) auprès de 170 enfants ; Georges Braque (Paris, 13^{ème}) avec 50 enfants initiés ; Moulin des Près (Paris, 13^{ème}) auprès de 130 enfants initiés ; Georges Sand (Paris, 13^{ème}) avec 10 enfants initiés et enfin au collège Jean Moulin (Paris, 15^{ème}) avec 50 enfants initiés. Ces enfants ont tous par ailleurs été invités à venir assister aux matchs à domicile de l'équipe de Ligue A ou du Centre de Formation.

Lors de la saison 2020-2021, le Paris Volley a mis en place une section volley assis qui dénombre 12 licenciés dans le cadre de son engagement dans l'évolution de la pratique en para sport. Cette nouvelle pratique a également été proposée dans des écoles du 13^{ème} arrondissement de Paris.

Enfin, il convient de noter que le club a créé durant la saison 2019-2020 l'association « Envolley verte » dédiée à la promotion du volley-ball et de l'écocitoyenneté. Le club, qui a déjà organisé avant la crise sanitaire une journée d'animation dans les écoles autour des gestes du quotidien en matière d'écologie et de développement durable, poursuit cette action cette saison, notamment en menant auprès des écoles des campagnes de sensibilisation pour les enjeux écoresponsables et notamment la diminution des émissions de CO2. De plus, dans le respect de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, le club veille à la suppression de tous les plastiques à usage unique lors des entraînements et des compétitions et recycle les supports de communications en faisant appel à l'économie sociale et solidaire.

Sur le plan extra sportif, il faut rappeler que le Paris Volley Avenir a connu récemment d'importantes difficultés financières, qui avaient contraint la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion de la Ligue Nationale de

Volley-ball à le reléguer en Ligue B, la seconde division du volley-ball, pour la saison 2018-2019. Depuis lors, la gestion du club a été reprise par un groupement de neuf investisseurs dont plusieurs sont d'anciens joueurs vedettes du club. Ils ont apporté les fonds nécessaires au redressement financier, en effaçant en partie la dette dont le club était redevable et en créant une trésorerie positive. Leur objectif est bien entendu de sauver ce club au palmarès prestigieux et de lui permettre de rejoindre rapidement l'élite du volley national et international, mais également de continuer à assurer son rôle d'animateur du tissu sportif parisien. Lors de la reprise du club en 2018, une restructuration statutaire a été effectuée avec la création de la Société par Actions Simplifiée « Paris Volley Avenir », qui a pour objet la gestion du secteur professionnel du PUC Volley-ball, l'association support poursuivant quant à elle la gestion du secteur amateur.

De manière générale, le Paris Volley Avenir s'investit pleinement dans l'animation du tissu sportif parisien, tant au sein des centres sportifs gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports que des établissements scolaires et universitaires, ou encore des institutions hospitalières, où des joueurs et membres de l'encadrement se sont rendus pour participer à des goûters organisés pour les enfants hospitalisés.

Néanmoins, depuis plusieurs saisons, le club est très largement financé par la Ville de Paris, à hauteur de près de 80 % de son budget. Cette part de financement public émanant de la seule collectivité parisienne est trop importante, le club ne pouvant se reposer intégralement sur la Ville pour équilibrer son budget. Les nouveaux repreneurs, arrivés depuis maintenant 3 ans, se sont engagés à rééquilibrer les finances du club et ont déjà en partie assaini la situation. Aussi, il apparaît légitime de poursuivre la baisse progressive de la subvention parisienne, pour revenir à un taux de financement public plus équilibré. Le club doit, de son côté, activer sa recherche de partenaires financiers privés pour conserver un budget lui permettant de poursuivre ses objectifs sportifs.

Je vous propose donc qu'une subvention de 750 000 euros soit accordée au Paris Volley Avenir au titre de l'année 2022, montant en diminution de 76 000 euros par rapport à celui accordé l'année précédente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris